

NOM et prénom : LIGOT François

AGREMENT en matière :

- Civile et commerciale

Date de prestation de serment : 20 septembre 2006

Lieu d'exercice de la médiation : Liège et Huy

Contact par :

- Téléphone : 04/229.96.20
- Gsm :
- E-mail : info@cavenaile-law.be

Site internet : www.cavenaile-law.be

Honoraires : 120 € HTVA

Informations complémentaires diverses :

→ Origine de votre intérêt pour la médiation ?

Pratiquant le droit commercial depuis de nombreuses années, j'ai eu l'occasion de constater que derrière les prétentions purement financières, se trouvaient souvent des ressentis issus de problèmes relationnelles, émotionnelles entre les parties et qui n'étaient nullement solutionnés par une procédure judiciaire classique.

La médiation, en ce qu'elle constitue une approche différente du conflit, en replaçant l'humain et les émotions au centre du débat, permet ainsi d'apporter des solutions alternatives et souvent plus constructives tant pour les médiés que pour le médiateur-avocat.

Quelles qualités pensez-vous mettre en œuvre dans l'exercice de vos activités ?

L'empathie, une capacité d'écoute attentive, la patience et un bon sens pratique.

→ Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Une médiation réussie signifie d'avoir pu rétablir une communication entre les parties, d'être parvenu à ce que les parties s'écoulent à nouveau et aient dépassé leurs crispations initiales permettant d'envisager des pistes et des options qui soient satisfaisantes pour elles.

L'échec d'une médiation est le constat que les parties ne sont jamais parvenues à dépasser ce premier stade clivant.

